



Lycée Claude Nicolas Ledoux
EBTP • créer & construire

Conditions d'admission après la classe de troisième

- Un élève admis en classe de **Seconde Professionnelle** pourra s'inscrire en :

• **Lycée Professionnel** pour préparer en 3 ans un **bac professionnel** :

- Technicien du Bâtiment (option Etudes et Economie ou option Assistant(e) en Architecture)
- Communication visuelle (option pluri-media)

- Un élève admis en classe de **Seconde générale et technologique** pourra s'inscrire en :

• **Lycée Général et Technologie pour préparer en 3 ans l'un des baccalauréats suivants :**

- Baccalauréat S,
- Baccalauréat ES,
- Baccalauréat STI2D,
- Baccalauréat STD2A

Les **enseignements d'exploration** et **les options** proposés en classe de seconde générale et technologique sont ceux figurant sur les bulletins d'inscription, avec toutefois un rappel : l'enseignement d'exploration « Création et Culture Design » est obligatoire pour intégrer ensuite la 1^{ère} STD2A.

Les dossiers de préinscription sont à compléter (en MAJUSCULE uniquement) à l'adresse suivante : <https://preinscriptions.ecoledirecte.com>

Conditions d'admission en Première bac professionnel

Un élève ayant suivi une classe de seconde professionnelle Etudes du Bâtiment et admis après avis du conseil de classe du 3^{ème} trimestre en classe supérieure, pourra intégrer notre établissement en première bac professionnel, en ayant choisi l'une des deux options :

- Assistant en architecture
- ou Etudes et Economie

De la même manière, un élève ayant suivi une seconde professionnelle Communication visuelle option pluri-media intégrera après avis du conseil de classe, une première de cette même spécialité.

Les élèves de seconde générale et technologique ont la possibilité de se réorienter en bac professionnel dans l'une de ses filières, après avis du conseil de classe.

Conditions d'admission en Première bac général ou technologique

Un élève ayant suivi une classe de seconde générale et technologique et admis en classe de première après avis du conseil de classe du 3ème trimestre, pourra intégrer dans notre établissement, quelles que soient les enseignements choisis en seconde, la classe de :

- 1ère S,
- ou 1ère ES
- ou 1ère STI2D

Rappel : pour accéder à la classe de 1ère STD Arts Appliqués, il est impératif que l'élève ait suivi l'enseignement Création et Culture Design (6h) en classe de Seconde. Si l'élève a suivi une option Arts en classe de seconde dans un autre établissement, celui-ci peut exceptionnellement candidater en 1^{ère} STD2A, mais sera convoqué dans l'établissement pour passer un test, voire un entretien de motivation.

Les dossiers de préinscription sont à compléter (en MAJUSCULE uniquement) à l'adresse suivante : <https://preinscriptions.ecoledirecte.com/?OGEC=0940822H>

Conditions d'admission après la classe de Terminale

- Les admissions en BTS et en DN MADE se déroulent via le portail national <https://www.parcoursup.fr/>. Aucune candidature ne peut se faire directement dans notre établissement.
- Pour les candidats qui n'auraient pu être admis dans une section post bac, notre lycée offre une classe Préparatoire à l'Enseignement Supérieur (PES) :
 - pour les lycéens souhaitant s'orienter vers les BTS du BTP
 - ou pour les lycéens souhaitant s'orienter vers le DN MADE

Les dossiers de préinscription sont à compléter (en MAJUSCULE uniquement) à l'adresse suivante : <https://preinscriptions.ecoledirecte.com/?OGEC=0940822H> et non via Parcoursup.

Bourse – Sécurité Sociale

Le lycée est habilité à recevoir des boursiers (enseignement secondaire et supérieur). Les demandes doivent être faites sur le site internet du Crous de Créteil.

Les élèves de l'enseignement supérieur (BTS et DN MADE) bénéficient du statut d'étudiant mais seront rattachés au régime général de la Sécurité Sociale. Une nouvelle contribution pour la vie étudiante sera créée dans la loi « orientation et réussite des étudiants ». Nous vous en tiendrons informés dès sa mise en place.